

Comment l'Eglise de Lyon se trouvait-elle maîtresse d'une partie du Vivarais ? Les documents précis manquent à cet égard. Mais le fait, comme on le voit, repose sur des bases sérieuses. Il est certain que l'Eglise de Lyon devait avoir grand'peine à défendre cette possession éloignée contre la cupidité et les ambitions des princes voisins. C'est pour cela sans doute que, selon la supposition très vraisemblable de M. Rouchier (3), elle prit le parti de les opposer les uns aux autres et de choisir pour alliés les plus puissants d'entre eux ; en inféodant Tournon à un vaillant baron du pays, descendant ou non de Saint-Just ; Annonay et Bourg-Argental, aux Dauphins du Viennois, et probablement aussi une partie de ce qu'on appelait la viguerie de Soion, au comte de Valentinois.

Les mêmes raisons amenèrent la cession, faite par les archevêques de Lyon aux comtes de Forez, de quelques fiefs vivarois, tels que Retourtour, Deyras, Pailharès et Colombier-le-Jeune. L'enclave de Pailharès ou chatellenie de Rochebloine et celle de Colombier-le-Jeune s'étendaient sur les territoires des communes actuelles de Pailharès et Nozières, de Saint-Félicien et Colombier-le-Jeune, formant deux îlots foréziens en terre vivaroise, qu'on trouve marqués par un pointillé spécial dans la carte de l'ancien diocèse de Viviers et même dans celle de Cassini. A Pailharès, les traditions locales montrent encore le quartier du Forez et le quartier du Vivarais.

Un fait beaucoup plus récent, mais qui ne paraît pas sans rapport avec l'ancienne domination lyonnaise en Vivarais, est mentionné par le P. Ménestrier (4) : c'est un acte

---

(3) *Histoire du Vivarais*, t. I, p. 428.

(4) Ménestrier. *Histoire civile et consulaire de Lyon*. Preuves, p. 87 et 88.